



Certificat de qualification professionnelle

Agent de Prévention et de Sécurité



Présentation du métier

Exercer les activités de sécurité privée régies par le code de sécurité intérieur.

L'agent de prévention et de sécurité exerce ses fonctions au sein de tout type d'entreprise ou organisme privé ou public, que ceux-ci soient pourvus de leur propre service de sécurité ou non. Il agit pour le compte d'une entreprise prestataire de services de prévention et de sécurité (son employeur).

Objectif de la formation : Acquérir l'aptitude professionnelle obligatoire répondant à la nouvelle obligation légale.

Agrément CPNEFP - Branche prévention sécurité
n° 2907112301 du 31/06/2018

Programme de la formation initiale

Cf arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicables à la formation initiale aux activités privées de sécurité
Programme article 7 (41h) et programme article 8 (134h)

Socle de base (41 heures)

- > UV1 - module secourisme (14h)
- > UV2 - module environnement juridique (16h)
- > UV3 - module gestion des conflits (5h)
- > UV4 - module stratégique (6h)

Spécialité APS (134 heures)

- > Module environnement juridique - *en complément avec le tronc commun* (5h)
- > Module gestion des conflits - *en complément avec le tronc commun* (9h)
- > Module stratégique - *en complément avec le tronc commun* (2h)
- > UV5 - module prévention des risques incendie (7h)
- > UV6 - module d'appréhension au cours de l'exercice du métier (7h)
- > UV7 - module sensibilisation aux risques terroristes (13h)

Spécialité (suite)

- > UV8 - module professionnel surveillance et gardiennage (45h)
- > UV9 - module palpation de sécurité et inspection des bagages (7h)
- > UV10 - module surveillance par moyens électroniques de sécurité (7h)
- > UV11 - module gestion des risques (11h)
- > UV12 - module évènementiel spécifique (7h)
- > UV13 - module gestion des situations conflictuelles dégradées (7h)
- > UV14 - module industriel spécifiques (7h)

Le candidat doit avoir suivi l'intégralité de la formation pour pouvoir se présenter à l'examen

Agence de Brest

Rue Prince de Joinville - BP 82526
29225 BREST Cedex 2
02 98 80 41 51
greta.agbrest@ac-rennes.fr



Contact
Anne MASON



Lieu de formation
Agence de Brest



Durée
175 heures hors examen (183 heures examen compris)



Validations
Certificat de Qualification Professionnelle
Agent de Prévention et de Sécurité
Brevet de Sauveteur Secouriste du Travail



Dates
• Du 29 avril au 13 juin-19
• Du 30 sept au 8 nov-19
Modalités : formation groupe minima 4 -
maxima 12 stagiaires

Les 1er et 3ème vendredis
du mois (hors congés scolaires)

réunion
d'information



Pré requis

- Connaissance de la langue française : compréhension du langage nécessaire à l'exercice de l'activité, capacité à effectuer un compte rendu, par oral et par écrit (niveau B1 du CECRL) : tests de positionnement écrit, calcul et français, et oral sous forme d'entretien -
- Autorisation préalable d'entrée en formation ou numéro de carte professionnelle en cours de validité



Méthodes et moyens pédagogiques

Cours théoriques avec méthodes directives et participatives
Cas pratiques et mises en situation
Vérification des acquis durant la formation :
fiche d'évaluation théorique (QCU) /
évaluation pratique

Modalités d'évaluation

QCU et mise en situation pratique (examen sur une journée)
L'examen du CQP est assuré par un jury de 3 personnes et se déroule sur 15 UV.
Socle de base UV1 secourisme (INRS)
Socle de base UV2 à UV3 QCU (30 questions)
Spécialité APS UV5 à 14 QCU (68 questions)
Spécialité APS UV15 : mise en situation pratique sur un contexte professionnel.



Certification SGS
Qualicert n°7147



Formation éligible au CPF dans
le cadre de la double certification
CCP1 du TP ASSP/ CQP APS



Plan de formation
entreprise



Financement dans
le cadre d'un projet de
transition professionnelle

MAJ juin19



E greta
BRETAGNE OCCIDENTALE)))
FORMEZ-VOUS À DEMAIN



greta Bretagne Occidentale

